

Sms

Numéro 08 - 2013

www.saintmitrelesremparts.fr

Regards Actu au rythme des saisons

Le bulletin des Saint Mitréens



Printemps



**Le carnaval du groupe scolaire Vaillant
a envahi le centre
du village, le 11 avril dernier**

p.2 Actus
La Manare
Le malade
imaginaire

p.4 Dossier
Les services
techniques,
un nouvel élan...

p.7 Vote du Budget
Le **budget primitif a été
adopté** en Conseil Municipal
le lundi 25 mars

Sms': Saint Mitre au rythme des Saisons

Actus

ÉVÉNEMENTS

Inauguration du parking de l'Europe et de la voiture électrique. Samedi 9 mars

Béatrice Aliphath, Maire et René Raimondi, Conseiller Général.



LA MANARE Le malade imaginaire. Vendredi 8 mars

Une salle comble a apprécié et applaudi le travail de la Compagnie de l'Equisse venue de Toulouse pour cette mise en scène burlesque...



Un garçon qui? Vendredi 15 avril

La compagnie Amarande avec Sylvie Veiville et Michèle Rochin du pays d'Aix-en-Provence a su amener les enfants des écoles élémentaires dans un voyage cette fois-ci vers le pays des Inuits.

La nuit du Jazz. Vendredi 22 mars

Le succès de la nuit du jazz a, une fois de plus, été au rendez-vous cette année avec 3 groupes aux registres et interprétations variés.



Le SMED 13. Jeudi 21 mars

La Manare a accueilli les membres du SMED 13, Syndicat Mixte d'Électricité des Bouches-du-Rhône, le jeudi 21 mars dernier, à l'occasion de leur conseil d'administration.

Ce syndicat dont la commune est adhérente, est un organisme de coopération intercommunale en matière d'énergie. Il a pour mission le contrôle des deux concessionnaires des réseaux électriques et gaz, la distribution publique d'énergie électrique sur les 73 communes du département.



NOUVEAUX ARRIVANTS Pot d'accueil. Mardi 5 mars

Rencontre de 40 nouveaux administrés, signe d'échange et de renouveau.

Lors de cette manifestation, deux diaporamas ont été projetés sur Saint Mitre d'hier et d'aujourd'hui. Ce rendez-vous s'est terminé sur un apéritif. Ce fut l'occasion pour ces nouveaux saint-mitréens de découvrir un peu mieux notre village et les nombreux services présents. Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous.



Nos Textos

Scolaire et périscolaire

1. Inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2010 : à partir du **2 avril** (au service Scolaire-Jeunesse de la MJS avec photocopies du livret de famille et de 2 justificatifs de domicile de moins de 3 mois. Présentation des originaux)
2. Inscriptions scolaires au CP : à partir du **2 mai** (un document d'inscription sera remis aux élèves en Grande Section des écoles maternelles de Saint Mitre les Remparts)
3. Les admissions dans les écoles par les directeurs se feront **courant juin**, selon un calendrier qui sera communiqué aux parents concernés
4. Inscriptions aux services périscolaires : à renouveler tous les ans (garderies matin et soir, restaurant scolaire, transport Rostand, activités de la pause méridienne). Elles se feront à partir du **3 juin** et impérativement **avant le 31 juillet**. Attention : aucune inscription ne sera prise en août!
5. Inscriptions au centre de loisirs de l'été au plus tard le **5 juillet** pour tout l'été
6. Pour simplifier ces démarches, des documents seront prochainement téléchargeables sur le site de la ville www.saintmitrelesremparts.fr/ en page d'accueil ou sur l'onglet « Grandir et s'instruire - école et loisirs jeunesse ».

Social

Inscriptions au repas et au colis de fin d'année pour les seniors âgés de 68 ans et plus, au CCAS, rue Guidicelli, du lundi 16 septembre au vendredi 27 septembre 2013, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Avis d'enquête publique du 5 au 26 avril 2013

Objet : CAPM - Déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du canal de Martigues, de Salon à Saint Mitre les Remparts.

Le dossier et un registre d'enquête pour y consigner les observations seront tenus à la disposition du public du 5 au 26 avril 2013.

S'adresser à l'Accueil de la Mairie de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Les observations du public seront également reçues par le Commissaire enquêteur à la Mairie de Saint Mitre les Remparts : le lundi 15 avril 2013 de 14 heures à 17 heures et le vendredi 26 avril 2013 de 9 heures à 12 heures.

Les observations pourront également être adressées par écrit en Mairie de Martigues au Commissaire enquêteur : Madame Arlette Gouttebessis.

Sommaire

#08

2 - Actus

- La Manare
- Les nouveaux arrivants
- Nos Textos

3 - Édito

Dossier

4 - Les services techniques, un nouvel élan...

5 - Dans l'objectif

- Vous sentez-vous victime du bruit ?
- Les piscines

6 - Expression libre

7 - Zoom

- Vote du budget

8 - Agenda

Le Maire reçoit sur rendez-vous, à l'Hôtel de Ville.

Contact : 04 42 80 92 76

SmS, Le bulletin des Saint-Mitréens n°08 - Printemps 2013
www.saintmitrelesremparts.fr

Directrice de publication : Béatrice Aliphat
Rédaction : Saint Mitre Informations
smi@saintmitrelesremparts.fr
Crédits photos : Saint Mitre Informations, J. Bousquet, © Fotolia.com

Réalisation : Sept Lieux communication
Tirage : 2 800 ex.
Périodicité : au rythme des saisons
Dépôt légal : premier semestre 2013
N° d'ISSN : 1636-1652
Le bulletin est imprimé sur un papier PEFC.

Édito

Le printemps est là, laissant derrière lui un hiver froid et sa part de grisaille en songeant aux difficultés du quotidien auxquelles beaucoup d'entre nous sont confrontés.

Printemps, synonyme de renaissance, de renouveau où l'explosion des couleurs réveille en nous le besoin de sortir, de renaître et de se retrouver dans de nouveaux projets.

Pour Saint Mitre les Remparts, les projets sont nombreux, je vous laisse le soin de les découvrir à travers ce bulletin municipal.

En soulignant que le Conseil Municipal du 25 mars dernier a voté un budget qui, une fois encore, permettra à notre village de continuer à exister au travers de sa qualité de vie.

Une qualité de vie qui s'exprime par :

- des travaux qui prendront forme,
- une action sociale qui s'améliore avec l'avancé du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale),
- des manifestations culturelles et festives variées,
- des initiatives de plus en plus nombreuses où l'habitant impliqué amène sa pierre à la vie des associations diverses.

Mais aussi, un fonctionnement de l'outil municipal amélioré par la nouvelle organisation mise en place s'appuyant sur une restructuration qui met en avant la responsabilisation des agents.

Ce printemps, sera à nouveau l'occasion pour vous de profiter de nombreuses animations proposées par les associations, les bénévoles, la ville, et ses partenaires et, pour ma part, de vous rencontrer au fil de cette saison.

De beaux moments en perspective à partager ensemble.

Bonne saison à vous tous...

Pour Saint Mitre les Remparts, les projets sont nombreux, je vous laisse le soin de les découvrir à travers ce bulletin municipal.

Béatrice ALIPHAT

Maire de Saint Mitre les Remparts
Vice-présidente de la CAPM



Madame le Maire

Les services techniques, un nouvel élan...

Les services techniques se sont dotés d'une nouvelle organisation afin d'améliorer ses performances et de placer le personnel dans une position de responsabilité et d'autonomie.

LE RÔLE DE CE SERVICE ?

Construire, entretenir, valoriser et optimiser le patrimoine communal.

Deux visages, deux missions complémentaires, un service permanent

Animer, organiser, manager, coordonner et générer une capacité d'intervention, c'est dans cette optique que deux nouveaux visages, celui de Patrice Cluzel et Laurent Mérignac sont venus renforcer l'équipe technique depuis le 1^{er} mars.



PATRICE CLUZEL RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES.

Agent connu et recon-

nu, puisqu'il travaille dans la collectivité depuis 2006 sur la mission Études et Travaux Neufs. C'est lui qui a lancé et suivi les travaux de La Manare, le foyer du 3^e âge, la place Neuve, le local du CCFF, le boulodrome, le stade, la place de la paix, le système de la vidéo protection, le restaurant scolaire Édouard Vaillant, et pour finir l'extension du Parking de l'Europe...

Nul doute que son sérieux et ses compétences lui permettront de remplir ce nouveau challenge.



LAURENT MERIGNAC ADJOINT AU RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES.

Originaire de la Charente, il est arrivé dans notre région en 1996. Fort de ses expériences acquises dans l'ingénierie électrique chez Eurocopter (Marignane) ainsi que dans la gestion et le suivi de l'atelier mécanique



Les services techniques, c'est aujourd'hui une équipe de 23 employés municipaux au service de la population.

de la base d'Istres au sein de l'armée de l'air, sa mission en tant qu'**adjoint touche l'opérationnel** et s'inscrit dans des domaines extrêmement variés comme :

- l'entretien des bâtiments (stade, écoles...)
- l'entretien des voiries, de l'éclairage et des espaces verts,
- la propreté de la commune,
- la maintenance des aires de jeux,
- l'utilisation et les permissions de voirie,
- la sécurité incendie des Établissements Recevant du Public (ERP),
- l'installation et le montage des fêtes et manifestations
- etc.

Pour remplir leurs missions, ils sont entourés :

D'un secrétariat chargé de centraliser les demandes et les traiter avec le responsable concerné.

De trois équipes opérationnelles

- Nettoyement
- Maintenance et systèmes
- Complexe sportif René Jauras

Et de trois chargés d'études fonctionnels

- Logistiques et achats
- Travaux maintenance et Développement Durable
- Ingénierie BTP

COORDONNÉES

Tél. : 04 42 44 03 45

e-mail : servicestechniques@saintmitresremparts.fr

HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi : 7h 30 à 12h et 13h 30 à 16h 30

Les Services Techniques sont installés sur la commune le long de la route départementale N° 5 dans le sens Istres-Martigues.

Dans l'objectif

Les piscines

Les travaux de Printemps sont là, avec eux les arbres bourgeonnent, les projets de plantations pointent le bout de leur nez, mais aussi, avant le réconfort, l'effort avec remise en état de fonctionnement et d'utilisation de la piscine.



Pour ceux qui auraient opté pour un hivernage de cette dernière ou pour une raison ou pour une autre, se retrouve dans l'obligation d'évacuer son eau, il vous faut respecter la réglementation et par la même occasion, l'environnement auquel nous tenons tant... mais c'est un autre sujet !

Pour en venir à la réglementation et au décret du 3 juin 1994 qui fixe les règles pour un propriétaire de piscine privée, ce qui reste le cas majoritaire, surtout dans notre village à construction pavillonnaire.

Il est interdit de vous débarrasser de l'eau usagée de votre piscine comme bon vous semble.

La vidange complète de votre piscine est acceptée dans le réseau d'eau pluvial. Dans le cas d'une vidange partielle comme pour le lavage des filtres, il est autorisé d'utiliser le réseaux des eaux usées. Par contre, la vidange est proscrite en cas de raccordement à une fosse septique.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous rapprocher de la régie des eaux du Pays de Martigues.

Participez aux visites de VOTRE quartier !

L'heure des comités de quartier est de retour. Ils permettent de construire tous les éléments d'un meilleur « vivre ensemble ».

Leur but est d'améliorer le cadre de vie, l'animation, la valorisation et la promotion du quartier. C'est un moment privilégié de concertation et d'étude des projets relatifs au quartier.

Le rôle des comités de quartiers est de collecter et transmettre les remarques et les suggestions des habitants afin d'échanger avec les élus de la commune.

Les Comités de quartier se réuniront sur le terrain pour dresser un certain nombre de constats et d'émettre des propositions.

Ces visites seront animées par des conseillers municipaux en relais du Maire.

La participation est libre et ouverte à tous les habitants, les associations, les acteurs sociaux ou économiques du quartier qui sont cordialement invités à s'inscrire.

Un calendrier des visites de quartiers sera établi par la Mairie. Il vous sera transmis suite à votre inscription.

Si vous êtes intéressé(e), inscrivez-vous, avant le 30 avril 2013, sur le bulletin ci-après.

Nous comptons sur Vous !

COMITÉ DE QUARTIER - BULLETIN D'INSCRIPTION

Je suis intéressé(e) pour participer au Comité de quartier, et assister aux visites qui seront organisées, selon le calendrier de la Mairie.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. domicile : _____

Portable : _____

e-mail : _____

Coupon à retourner **avant le 30 avril 2013** en Mairie par :

courrier postal : Mairie de Saint-Mitre-les-Remparts,
9 avenue Charles de Gaulle

13920 Saint-Mitre-les-Remparts

courrier électronique : accueilmairie@saintmitre-lesremparts.fr

En le déposant aux accueils des bâtiments municipaux : accueils de la Mairie, de SMI, de la MJS, de la bibliothèque et du restaurant municipal.



Expression Libre

GROUPE UNIS POUR SAINT MITRE

La loi SRU (Solidarité et Rénovation Urbaine) impose 20 % de logements sociaux aux communes de plus de 3500 habitants.

Saint Mitre les Remparts ne respecte pas ce quota et devra verser une pénalité de 170 410 € en 2013.

Pourquoi cette situation ?

À cause d'une application très administrative au niveau de la commune uniquement, ne disposant pas de foncier (terrains) pour construire, qui n'a pas, non plus, les finances pour en acquérir au prix du marché. Quand elle aurait dû en acheter, elle remboursait les dettes héritées de la gestion financière catastrophique d'avant 1989.

Actuellement, l'acquisition de terrains passerait par l'endettement de la commune ou par l'expropriation qui prendrait 10 années pendant lesquelles les « pénalités » resteraient dues, donc double peine.

Appliquer irrationnellement cette loi signifie construire 400 logements (1000 habitants), des équipements (écoles, crèches, équipements sportifs et sociaux...), donc une augmentation brutale des dépenses, à compenser par l'augmentation des impôts locaux, transformant la commune en ville-dortoir.

Oui au développement du logement social, mais avec raison, mesure et maîtrise (pour preuve le projet « Emplaniers », 50 logements prévus), sans que la commune perde son âme ou mette en danger ses finances.

C'est à l'échelon intercommunal ou métropolitain et non communal que cette loi doit être appliquée.

Béatrice Aliphart

GROUPE SAINT MITRE POUR TOUS AVEC TOUS

Le bon choix politique, baisser les impôts locaux

En 2011, les impôts locaux encaissés par la commune: 2 737 000 €, soit 499 € par habitant.

Dans les communes, similaires: 424 € par habitant.

Les impôts locaux sont plus élevés de 17,69 % et entre 2000 et 2011 augmentent de 38,23 %.

En 2011

Le taux de la taxe d'habitation: 16,99 %

Dans les communes similaires: 14,33 %

Saint Mitre le taux de cette taxe est donc plus élevé de 18,56 %

Le taux de la taxe foncière sur le bâti: 28,50 %.

Dans les communes similaires: 20,88 %.

Saint Mitre, le taux cette taxe est donc plus élevée de 36,49 %

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties: 75,83 %

Dans les communes françaises similaires 58,01 %

Saint Mitre, est donc plus élevé de 30,72 %

Les années se succèdent le Maire change, la politique est la même. Le taux des trois taxes n'a pas évolué, mais les bases augmentent chaque année d'environ 2 %.

Depuis 2008, la commune dégage des excédents conséquents. Par ces temps difficiles le bon choix politique est de baisser les impôts locaux pour compenser l'augmentation des bases tout en gardant le budget en équilibre.

Jean Jacques Lucchini

GROUPE CHANGER, LE VRAI CHOIX

Étant retenu pour des raisons familiales, Monsieur Kinda n'a pu transmettre son expression pour ce numéro.

Vincent Kinda

Conseiller Municipal

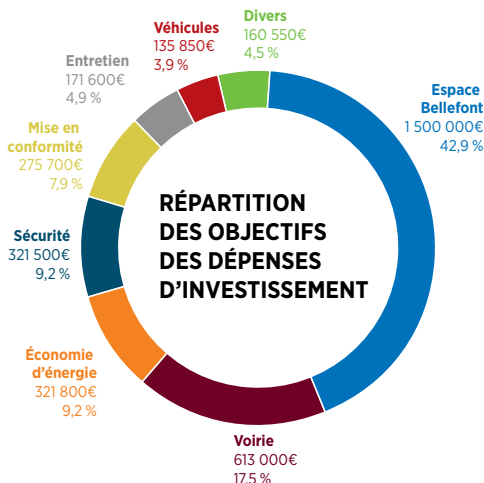
www.projeter-st-mitre.fr

VOTE DU BUDGET

Le budget primitif a été adopté en Conseil Municipal le lundi 25 mars.

Répondre aux préoccupations des habitants tout en préparant l'avenir dans un contexte de crise économique. Voilà l'équation à laquelle devait répondre ce Conseil Municipal.

Après le débat d'orientation budgétaire de février, le Conseil Municipal s'est donc réuni pour voter le budget de la ville qui fixe les priorités et les choix stratégiques pour l'année 2013 qui seront dans la continuité de ce qui a été engagé sur les exercices précédents. Le graphique ci dessous détaille les grandes masses de ce budget.



Les perspectives budgétaires sont satisfaisantes. L'épargne nette, le produit de cession du terrain des Emplanners et les subventions versées par le Conseil Général, le Conseil Régional et l'État, permettent de financer les travaux sans avoir recours à l'emprunt pour la 6^e année consécutive et sans augmenter la pression fiscale des ménages. Les taux des impôts locaux resteront inchangés.

Taux des Impôts locaux : de quoi parle-t-on ?

C'est la 3^e année consécutive (depuis 2010) que ces taux n'augmentent pas, et il faut rappeler que ces mêmes taux avaient baissé entre 2009 et 2010.

Qu'est ce que cela signifie ?

Pour bien comprendre, il faut savoir que les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) sont calculés à partir d'une base, définie par l'administration fiscale à partir de la consistance de chaque habitation. C'est sur cette base qu'est appliqué le taux de chacune de 4 taxes.

Pour autant, comment se situe la commune de Saint Mitre les Remparts par rapport aux communes similaires du département (c'est-à-dire les 21 autres communes dont la population est, à 20 % près, équivalente à la sienne, avec un budget comparable) ?

Pour bien comprendre, il faut comparer les taux d'imposition mais aussi les bases.

En effet les taux, sont applicables à une base et que cette base est différente d'une commune à l'autre.

Il est donc plus pertinent de comparer la base par habitant et d'y appliquer ce taux.

Ainsi, si on analyse les seuls taux, dans le classement des communes de la moins chère à la plus élevée pour les impôts locaux, Saint Mitre les Remparts est 17^e (taxe d'habitation), 20^e (taxe foncière sur les propriétés bâties) ou 18^e (taxe foncière sur les propriétés non bâties) sur 22 suivant la taxe que l'on examine, alors qu'en fait, elle est 14^e, 19^e et 15^e quand on calcule le taux sur la base par habitant.

Enfin, et c'est le plus important, il ne faut pas oublier de prendre en compte le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Celle-ci est en effet calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties et, est payée en même temps que cette dernière. Mais elle est, le plus souvent, mise à la charge du locataire,

qui la rembourse au propriétaire. Les abattements et plafonnements qui existent pour la taxe d'habitation ne s'appliquent pas à la TEOM. Elle a donc un impact fort sur le montant réellement payé des impôts locaux. **Contrairement aux communes comparables, cette taxe n'existe pas à Saint Mitre les Remparts.**

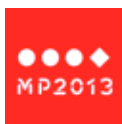
Si on tient de compte de cette taxe, en l'ajoutant à la taxe d'habitation ou à la taxe foncière sur les propriétés bâties, **la commune a le taux le plus faible des communes similaires, soit le 2^e taux pour la taxe d'habitation, soit le 10^e taux pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.**

De plus, pour bien comparer, il faut examiner la part du produit de ces impôts locaux par rapport au budget de la commune. Or, en tenant compte de la TEOM, **Saint Mitre les Remparts est la commune où les recettes issues des impôts locaux sont proportionnellement les moins importantes par rapport au budget** (38,84 % en 2011 contre 58,55 % en moyenne sur les 22 communes comparées).

À partir de ces éléments objectifs et concrets, la pression fiscale à Saint Mitre les Remparts est raisonnable par rapport aux communes similaires.

Enfin, n'oublions pas que le produit de ces impôts sert à financer les dépenses de la commune, c'est-à-dire à entretenir les écoles, les crèches, les bâtiments communaux, les routes, à rémunérer les employés municipaux, à payer l'éclairage public, à financer les travaux (espace Bellefont, logements sociaux), à accorder des subventions et des aides sociales, etc.





**MARSEILLE-
 PROVENCE 2013**
**PAYS
 DE MARTIGUES**

Date	Heure	Manifestation	Lieu
15 mai	de 10 h à 18 h	L'agora des savoirs, archéologie expérimentale et animations	Saint Blaise
16 et 17 mai	Journée	Saint Blaise, un site en partage. Colloque international	La Manare
18 mai		Exposition Ulysses	Saint Blaise
16 mai au 16 juin		Exposition traversées : les Escales de Louis Brauquier	Ruelles du village
25 mai	10h	En solitaire : Rencontre avec Khaled al-Khamissi	Bibliothèque municipale
25 mai	14 h, 15 h et 16 h	Balades poétiques Louis Brauquier	Ruelles du village au départ de La Manare
25 mai	20h30	Concert récital : Abed Azrié	La Manare
26 mai	11h, 14h, 15h et 16h	Balades poétiques Louis Brauquier	Ruelles du village au départ de La Manare
26 mai	20 h 30	Spectacle les Escales de Louis Brauquier	La Manare

en mai

Date	Heure	Manifestation	Lieu
8 mai	9h30	Fête de la victoire de la Guerre 1939-1945	Cimetière de la Croix d'Aymard
14 mai	18h30	Conférence : Dionysos sans gueule de bois	Bibliothèque municipale
15 mai	16h	Heure du conte	Bibliothèque municipale
16 mai	20h	Portes-ouvertes de l'association Toreikan Self-défense	Complexe Sportif
18 mai	21h	Concert chorale de Mezel (Puy de Dôme) et OMCA Variance	Salle polyvalente de Varage
21 au 24 mai	9h30 à 12h et de 14h à 17h	Exposition OMCA Arts Plastiques	Salle des Mariages
24 mai	13h	Finales du comité de basket	Complexe sportif
24 mai	18h	8 ^e Challenge Christian Leblanc	Complexe sportif
30 mai	15h à 19h30	Don du sang	La Manare
31 mai	20h30	Théâtre : Vacances de merde.com	La Manare

en juin

Date	Heure	Manifestation	Lieu
1 ^{er} juin	9 h à 11 h	Sophro-sport	Salle polyvalente de Varage
1 ^{er} juin	Toute la journée	Tournoi de football des commerçants	Complexe sportif
2 juin	Toute la journée	Vide-greniers	Centre-ville
4 au 27 juin		Exposition OMCA Photo Marius	Bibliothèque
7 juin	18h30	Vernissage exposition OMCA Photo Marius	Bibliothèque
7 juin	20h30	Duo percussions guitare	Chapelle St Michel
8 et 9 juin	8h30 à 18h30	Tournoi de football	Complexe sportif
12 juin	16 h	Heure du conte	Bibliothèque municipale
13 juin	20 h	Portes-ouvertes de l'association Toreikan Self-défense	Complexe Sportif
14 juin	13 h	Paella	Club de l'Entraide
14 juin	18 h	Chorale du groupe scolaire J. Rostand	École J. Rostand
15 juin	8h30 à 18h30	Tournoi jeunes football	Complexe sportif
15 juin	14 h	Journée champêtre du Souvenir Français	Domaine Ste Marie Chemin Péricard
16 juin	8 h	Fête du basket club de Saint Mitre	Complexe sportif
16 juin	8h30 à 18h30	Tournoi jeunes football	Complexe sportif
18 juin	17h30	Démonstration de judo des enfants	Complexe sportif
18 juin	18 h	Appel du Général de Gaulle	Cimetière de la Croix d'Aymard
20 juin	16 h 45	Fête de fin d'année	Pin'prunelle
21 juin	16 h	Fête de fin d'année	Croque la Vie
21 juin	21h	Gala de fin d'année de Fit'Dance	Complexe sportif
22 juin	À partir de 8h30	Tournoi jeunes football	Complexe sportif
24 juin	19h30	Concert et feu de la Saint Jean	Chapelle St Michel
26 juin	18 h à 20 h	Zumba & Bokwa Party	Complexe sportif
27 juin	18h30	Remise des diplômes école de musique	La Manare
28 juin	17h	Fête de fin d'année du Groupe Scolaire E. Vaillant	École E. Vaillant
29 juin	20h30	Gala de fin d'année de l'OMCA Danse	Complexe sportif